

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260119-DCM_2026_01_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 19 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Maryse RODRIGUEZ, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON.

POUVOIRS : Maryse RODRIGUEZ à Yvette VERNIERE, Alain MAISSE à Françoise BUSALLI, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Cyrille GENEVRIER à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Annie OSTARD.

SECRETAIRE : Christine FELIX.

Délibération n°2026 01 04

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE – BAT
TERLAND.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le local communal situé 17 rue de Terland à Saint-Romain-le-Puy, cadastré section D n°1750, d'une superficie de 210 m², comprenant un bureau et un atelier,

Vu le bail actuellement consenti à Monsieur Massoud MAGHSOUDIAN, artisan torréfacteur,

Considérant que Monsieur Massoud MAGHSOUDIAN envisage la cession de son fonds de commerce,

Considérant que le repreneur pressenti ne souhaite pas conclure un nouveau bail commercial mais propose la signature d'une convention d'occupation précaire, permettant une occupation temporaire du local dans l'attente de la définition d'un projet définitif,

Considérant l'intérêt pour la commune d'encadrer juridiquement cette occupation temporaire du domaine communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise la conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur le local communal situé 17 rue de Terland à Saint-Romain-le-Puy, cadastré section D n°1750, d'une superficie de 210 m² au nom de Monsieur Pierre CLEMENT.
- précise que la convention d'occupation précaire définira notamment la durée, les conditions financières, les modalités de résiliation et les obligations respectives des parties,
- précise que la rédaction de cette convention sera assurée par Maître Girod Danièle, Notaire à Montbrison,
- autorise Monsieur le Maire à conclure et signer ladite convention avec le futur exploitant du fonds de commerce (M Pierre CLEMENT) , ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette occupation

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 23 janvier 2026
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Christine FELIX



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 05.02.2026
Publié ou Notifié
le : 05.02.2026